



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

VIDE-DRESSING DU 21 SEPTEMBRE 2025

Interdit aux professionnels

Informations personnelles :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail EN MAJUSCULE :

Carte d'identité ou passeport n° :

Délivré(e) le Par la préfecture de :

A joindre à votre demande :

- Le règlement intérieur **signé** au verso
- Le règlement par espèces / chèque (à l'ordre de Comité des fêtes Soulaïres)
- La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité

Tarif unique de 5 euros pour une table de 3 m de longueur x 60 cm de largeur

Nombre de table(s) souhaité(s) :

1 Table (5 €)

2 Tables (5 € x2)

Inscription à envoyer ou déposer avant **le 21 Août** dans la boîte aux lettres de la Mairie de Soulaïres.

Pour tout information vous pouvez contacter :

Magalie au 06 08 89 05 04 ou par mail à comitedesfetessoulaïres@gmail.com

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) participant non professionnel au vide-dressing désigné ci-dessus, déclare sur l'honneur, n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature, ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature.

Je déclare sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés. Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à..... le

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-DRESSING – 21 SEPTEMBRE 2025

Organisé par : Comité des fêtes Soulaire – Association loi 1901

Lieu : Salle des fêtes et ses extérieurs (barnums)

Horaires : Accueil exposants à partir de 8h30 – Ouverture au public de 10h à 17h

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement définit les conditions de participation au vide-dressing organisé par l'association.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La vente est réservée aux particuliers majeurs. Les professionnels ne sont pas autorisés.

Chaque exposant s'engage à ne vendre que des vêtements, chaussures et accessoires personnels et d'occasion.

ARTICLE 3 – EMPLACEMENT

Un emplacement comprend : [1 table fournie / + [X m² d'espace].

L'emplacement est attribué par l'organisation. Aucune installation en dehors de l'espace prévu ne sera autorisée.

ARTICLE 4 – TARIFS

Tarif : 5 € par emplacement (à régler lors de l'inscription).

Inscription confirmée uniquement après réception du règlement.

ARTICLE 5 – INSTALLATION & DÉPART

Les exposants doivent être présents entre 8h30 et 9h30 pour s'installer.

Ils ne pourront pas démonter avant 17h sans autorisation de l'organisation.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de biens.

Chaque exposant est responsable de ses biens et de son espace.

ARTICLE 7 – ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

L'événement peut être annulé ou reporté en cas de force majeure.

ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ

Les exposants doivent laisser leur emplacement propre. Des poubelles seront à disposition.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à, le

Signature de l'exposant :